

Le CléA c'est pour quoi ?

Le CléA est une certification, inscrite de droit à l'inventaire des certifications, qui couvre **7 domaines de compétences** regroupant 28 unités d'évaluation.

C'est la **première certification officielle et professionnelle** reconnue par tous, dans tous les secteurs d'activité, dans toutes les régions.

Il s'agit de certifier officiellement des savoirs communs à tout secteur d'activité qui doivent être acquis par toute personne **pour assurer l'accès et le maintien à l'emploi ainsi qu'à la formation professionnelle.**

Le CléA prouve que vous possédez une base de connaissances et compétences solides vous permettant d'évoluer dans votre entreprise, de vous former...

Le CléA pour qui ?

Le CléA s'adresse à toute personne **souhaitant développer et faire reconnaître ses compétences acquises** dans sept domaines de compétences.

La certification CléA est prise en charge par le Fond Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels.

La formation au Socle est éligible de plein droit à l'ensemble des dispositifs de financement : CPF, Période de Professionnalisation, CIF, Plan de Formation, et fonds publics.

Les domaines CléA

- 1 - La communication en français
- 2- L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
- 3- L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
- 4- L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe
- 5- L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel
- 6- La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie
- 7- La maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires

Les étapes de la certification CléA

Une évaluation des acquis en 3 temps sur 30 jours maximum

1 – *Entretien d'accueil individualisé*
durée : 1 heure



2 – *Positionnement en APP*
durée : 4 heures



3 – *Entretien individualisé de restitution*
durée : 1 heure

A l'issue de cette phase, 2 possibilités :

1 – *Toutes les compétences sont validées*

Le dossier est présenté devant un jury paritaire (COPANEF / COPAREF) qui valide puis édite le certificat.

2 – *Quelques compétences du Socle sont validées*

Le candidat obtient une attestation de validation des compétences.

Il se voit proposer un parcours de formation portant sur les compétences non validées. Dans ce cas une évaluation sera à effectuer dans un délai maximal de 5 ans, portant uniquement sur les compétences non validées.

Pour nous contacter

RE.FORM.E

Atelier de Pédagogie Personnalisée
6, rue des Francs Bourgeois
67000 STRASBOURG

Tel : 03 88 22 41 14

app.strasbourg@reforme-formation.eu

Muriel Marseglia

Responsable du dispositif

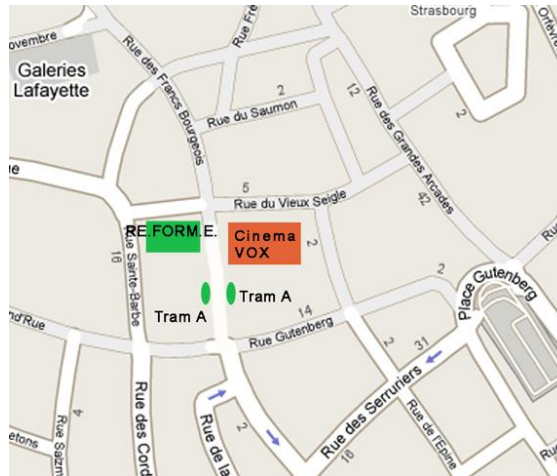
Christelle Marchand

Evaluateur CléA

Avec près de 300 lieux de formation en France, le réseau national des APP est là pour répondre à tous vos besoins et vous faire progresser.



Accès, Plan urbain STRASBOURG



Prenez rendez-vous

- **Premier RV d'accueil le :**
- **Evaluation collective le :**
- **Evaluation individuelle le :**
- **Entretien de restitution le :**



Avec le certificat CléA

donnez plus de force à vos projets !

*La certification du Socle de Connaissances et
de Compétences professionnelles
(Décret du 13 février 2015)*



www.reforme-formation.eu